



HAL
open science

“Inscription” et “Mise” : un art d’écrire sur la pierre, une manière d’écrire sur le corps

Françoise Le Borgne, Laurent Loty

► To cite this version:

Françoise Le Borgne, Laurent Loty. “Inscription” et “Mise” : un art d’écrire sur la pierre, une manière d’écrire sur le corps. *Etudes rétiviennes Revue de la Société Rétif de La Bretonne*, 2020, rubrique “Les mots de Rétif”, 52, pp.231-234. halshs-04025334

HAL Id: halshs-04025334

<https://shs.hal.science/halshs-04025334>

Submitted on 12 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Mots de Rétif

Les Mots de Rétif

« Inscriptcion » et « Mise » : un art d'écrire sur la pierre, une manière d'écrire sur le corps

Moins spectaculaires que « pornographe » ou même « juvénale », les noms « inscriptcion » et « mise » n'affichent pas d'emblée leur caractère néologique. Le mot « inscriptcion » est d'un usage courant au XVIII^e siècle et si « mise » apparaît vers 1775 – vraisemblablement sous la plume de Rétif dans *Le Paysan perversi* – il fait son entrée dans les dictionnaires dès 1800 et s'impose dans la première moitié du XIX^e siècle. Ces deux noms nous introduisent pourtant au cœur du laboratoire néologique rétifien, nous dévoilant les ressorts de son fonctionnement.

L'étude de Pierre Testud révèle que la dérivation du nom « mise » à partir du verbe « se mettre » vient combler une lacune de la langue dans un domaine qui est pour Rétif d'une extrême importance : la manière dont une femme arrange ses habits et sa parure, art indissociable de sa conception de la beauté féminine. Les explications qu'il fournit sur le sens du mot soulignent l'acuité de sa pratique linguistique : la *manière de se parer* n'est pas l'*élégance* et « mise » conserve les connotations sociales flatteuses liées au verbe dont il est issu, d'un usage sinon nobiliaire, du moins bourgeois.

En intitulant *Mes Inscriptcions* le recueil qu'il destinait à constituer la septième annexe de *Monsieur Nicolas*, Rétif témoigne d'un autre mode d'appropriation lexicale. En l'occurrence, il ne forge pas, par dérivation, un mot nouveau mais s'incorpore un syntagme prestigieux par l'emploi de l'adjectif possessif et par une orthographe personnelle. Cette personnalisation du mot se justifie, là encore, par la spécificité des pratiques lapidaires qu'il désigne de

sorte que l'inventivité verbale rétivienne apparaît étroitement liée aux passions dominantes du « glossographe », en l'occurrence son goût pour les « anniversaires » et pour les usages féminins de la parure.

Ces deux études révèlent également que chacun des mots possède son histoire, inscrite dans une temporalité précise. *Mes Inscriptions* rend compte d'une pratique caractéristique des années 1779-1785 et fait transition avec le *Journal* qui lui succèdera à partir du 5 septembre 1785. « Mise » est à l'honneur à la même époque dans *Les Contemporaines*, série précisément consacrée aux plus belles femmes du temps, c'est-à-dire celles qui savent le mieux *se mettre*. Mais dès 1784, Rétif lui substitue d'autres expressions, suggérant, comme le fait remarquer Pierre Testud, que sa magie s'est émoussée. Cette remarque pointe très justement la fonction du néologisme rétivien dans son pouvoir d'évocation, sa capacité à inscrire dans la langue, dans le livre et jusque dans la pierre de Paris la puissance de l'imaginaire rétivien.

Françoise Le Borgne et Laurent Loty

Inscricion

En mémoire de ma chère Sophie

Substantif féminin, du latin *inscriptio*, « action d'inscrire sur », « inscription ». Attesté dès 1444 (*inscripcion*), d'abord dans un sens juridique (« s'inscrire comme partie dans un procès ») puis, en 1509, dans le sens de « texte écrit ou gravé » (Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*).

Si le nom *inscripcion* est d'un usage courant et prestigieux au XVIII^e siècle, Rétif lui imprime un caractère tout à fait singulier, comme le souligne l'orthographe – conforme à la prononciation et aux principes de l'auteur du *Glossographe* – du titre du recueil qui devait constituer la septième annexe de *Monsieur Nicolas : Mes Inscricions*.

Ce recueil, dont le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, a été publié une première fois en 1889 par Paul Cottin avant de faire l'objet d'une édition critique de référence par Pierre Testud en 2006, nous introduit au cœur de la création rétifienne. Daté de 1785, il se présente en effet comme le relevé commenté des 551 inscriptions lapidaires réalisées au cours des six années précédentes par Rétif lui-même sur les parapets de l'île Saint-Louis, à Paris. *Mes Inscricions* nous donne ainsi accès à une pratique originale, à une forme de création littéraire insolite, étroitement liée au rituel intime d'un graphomane qui conjure dans et par l'écriture son angoisse de la mort.

Dans *Rétif de La Bretonne et la création littéraire*, Pierre Testud a souligné la valeur de cette pratique, sur laquelle Rétif revient dans plusieurs de ses œuvres – *Monsieur Nicolas* et *Les Nuits de Paris* notamment. Les dates inscrites dans la pierre cristallisent l'émotion – cette émotion qui se confond pour Rétif avec la vie même – que l'« inscripteur » (selon la formule de Pascal Quignard) éprouve alors et la garantissent de l'oubli :

Le tour de cette île est devenu délicieux pour moi ! Tous les jours y sont inscrits sur la pierre : un mot, une lettre exprime la situation de mon âme. Voilà trois ans que cela dure. Lorsque je me promène seul, mes yeux tombent sur ces marques [...]. Je vis quatre fois dans un seul instant, au moment actuel et les trois années précédentes [...]. Et cette comparaison me fait vivre dans le temps passé comme dans le moment présent ! Elle empêche, renouvelée, la perte des années écoulées et qu'au bout d'un temps je ne sois étranger à moi-même (Rétif de la Bretonne, *Les Nuits de Paris*, Honoré Champion, t. III, 283^e Nuit, p. 1395-1396).

Dans cet exercice intime lié au besoin vital de se prémunir contre toutes les modalités de l'anéantissement, Pierre Testud voit l'origine même de la pratique littéraire de Rétif. C'est pour recueillir et commémorer ses dates, qu'il écrit ses premiers cahiers, comme il s'en explique dans *Monsieur Nicolas* :

Mais les voilà, ces antiques cahiers, depuis quarante à quarante-cinq ans dépositaires fidèles de toutes mes pensées, écrites à mesure pour moi-même [...]. J'avais pour but principal de me ménager des *anniversaires*, goût que j'ai eu toute ma vie, et qui sera sans doute le dernier qui s'éteindra. L'avenir est pour moi un gouffre profond, effrayant, que je n'ose sonder ; mais je fais comme les gens qui craignent l'eau ; j'y jette une pierre : c'est un événement qui m'arrive actuellement ; je l'écris, puis j'ajoute : « Que penserai-je dans un an, à pareil jour, à pareille heure ?... » Cette pensée me chatouille ; j'en suis le développement toute l'année ; et comme presque tous les jours sont des anniversaires de quelque trait noté, toutes les journées amènent une jouissance nouvelle. Je me dis : « M'y voilà donc, à cet avenir dont je n'aurais osé soulever le voile, quand je l'aurais pu ! il est présent ; je le vois ; tout à l'heure il sera le passé, comme le fait qui me paraissait l'annoncer ! ». Je savoure le présent, ensuite je me reporte vers le passé ; je jouis de ce qui est comme de ce qui n'est plus ; et si mon âme est dans une disposition convenable (ce qui n'arrive pas toujours), je jette dans l'avenir une nouvelle pierre, que le fleuve du temps doit, en s'écoulant, laisser à sec à son tour... Voilà quelle est la raison de mes dates, toujours exactes dans mes cahiers, et de celles que je fais encore tous les jours (Rétif de la Bretonne, *Monsieur Nicolas*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, p. 480-481).

En orchestrant la confusion des époques, les dates accroissent la sensibilité de l'« inscripteur » qui les retrouve, tout en ménageant des contrepoints réconfortants : les souvenirs des moments heureux et la perspective de jours meilleurs illuminent les jours d'angoisse tandis que les souvenirs cruels exaltent le soulagement d'avoir survécu à tant de malheurs.

Mais cette passion commémorative, en gagnant, à la fin des années 1770, les parapets de l'Île Saint-Louis a pris assurément un nouveau cours. « Son » île, devient alors pour Rétif, comme le remarque Philippe Lejeune, « un grand cahier avec des tas de pages blanches, qui n'a ni début ni fin, et qu'on peut ouvrir n'importe où ». En s'y promenant quotidiennement, après-dîner, Rétif arpente sa propre histoire : le temps est devenu un territoire qui favorise la confusion des époques puisqu'« en tournant une rue, on monte ou on descend le temps, et sans doute vingt fois en cinq minutes » (Philippe Lejeune, « Archéologie de l'intime : Rétif de la Bretonne et son journal »).

La dispersion des dates sur les pierres de l'île favorise donc le rituel intime de Rétif : la volonté de conserver la trace des émotions présentes pour les revivre à la faveur de rencontres à la fois fortuites et planifiées. L'inscription lapidaire participe pleinement de la « liturgie intime destinée à exorciser la mort » (*idem*). Mais elle s'inscrit aussi, comme l'a montré Sophie Lefay dans une tradition de l'épigraphie urbaine, qu'elle mobilise et subvertit à la fois. La volonté d'inscrire en latin, sur la pierre, des dates importantes correspond en effet à une pratique antique, remise à l'honneur par Louis XIV à des fins de prestige. Rétif à son tour « monumente » (Vivant Denon) son histoire en l'inscrivant à même la capitale. Mais c'est une histoire intime qu'il livre au public et une histoire cryptée. Ses « inscriptions » sont « des hiéroglyphes, c'est-à-dire des signes à la fois sacrés et illisibles » (Sophie Lefay, *L'Éloquence des pierres*, p. 92) que seule la transcription dans *Mes Inscricions* peut élucider :

29. 13 f. Nic. Fel. max (le 13 le plus heureux des Hommes chez Nicolet).

77. 9 jun. Turb. Infin (trouble incroyable) : je vois ensuite deux mots, mais effacés, & que je ne saurais lire.

(Rétif de la Bretonne, *Mes Inscricions*, Éditions Manucius, 2006, p. 49 et 68)

Ces caractères sacrés « d'une puissance d'expressivité inédite » (Sophie Lefay, *op. cit.*, p. 93), que Rétif embrasse et baigne de ses pleurs au gré de ses déambulations dans l'île Saint-Louis, ont le pouvoir d'abolir « la distinction entre le monde moral et l'univers physique : pour Rétif, l'inscription est la chose même, à travers sa forme matérielle » (*idem*). Ses amours, ses créations (celle de ses « contemporaines », dont la chronique envahit les parapets à partir de 1782) s'inscrivent dans la pierre de l'île qu'elles érotisent, l'enserrant dans un réseau intime (Sophie Lefay, « Ville et inscription chez Rétif de La Bretonne », p. 176). L'île gravée apparaît ainsi, à sa façon comme « un livre vivant », une « île-Rétif » (*ibid.*, p. 184) qui cristallise de façon poétique toutes les passions de l'écrivain.

L'enchantement a pris fin en 1785 quand Rétif a découvert la fragilité de son sanctuaire – dont certaines pierres avaient été changées ou effacées – et quand la malveillance de son gendre Augé en est venue à troubler ses délicieuses promenades commémoratives. L'« inscripteur » a alors décidé de recueillir ses « inscriptions » et d'en donner l'histoire. Comme le souligne Philippe Lejeune, *Mes Inscricions* « ne sont donc pas une « copie » des inscriptions réelles, mais une œuvre nouvelle qui opère, à partir d'elles, un renversement complet, passant de la dispersion spatiale à l'ordre chronologique, et de l'implicite à l'explicite » (Philippe Lejeune, *art. cit.*). Cette entreprise se prolongera insen-

siblement, à partir du 5 septembre 1785, par un journal intime que Rétif tiendra vraisemblablement jusqu'à sa mort.

L'auteur de *Monsieur Nicolas* avait envisagé de publier *Mes Inscriptions* en annexe de son autobiographie. On aurait pu y trouver, notamment, une variante de la reprise de la neuvième époque et de la passion pour Sara, volontairement brute, réduite à l'os. Une « preuve en soi par la pierre de Paris » (Sophie Lefay, *L'Éloquence des pierres*, p. 159).

À la façon d'une œuvre d'art – qui n'existe plus que dans l'imagination des lecteurs de Rétif – l'île Saint-Louis aux parapets incisés par l'écrivain nous fait pénétrer dans un sanctuaire magique – le laboratoire de la création rétivienne – et témoigne de sa capacité proprement géniale à s'appropriier toute l'étendue non seulement des genres littéraires mais aussi des pratiques scripturaires de son temps dans une création que sa puissante originalité rend inoubliable.

Françoise LE BORGNE

BIBLIOGRAPHIE

- Sophie Lefay, *L'éloquence des pierres. Usages littéraires de l'inscription au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 359 p.
- Sophie Lefay, « Ville et Inscription chez Rétif de la Bretonne », *Études rétiviennes*, n° 41, octobre 2009, p. 173-185.
- Philippe Lejeune, « Archéologie de l'intime : Rétif de la Bretonne et son journal », dans *Métamorphoses du journal personnel*, Catherine Viollet et Marie-Françoise Lemonnier-Delpy éd., Louvain-la-Neuve (Belgique), Academia Bruylant, 2006, p. 11-28, version mise à jour en ligne : <https://www.autopacte.org/R%E9tif.html>
- Pierre Testud, *Rétif de la Bretonne et la création littéraire*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1977, 729 p.

Mise

L'emploi substantivé de *mise*, au sens de *manière de s'habiller* est un néologisme apparu dans les dernières décennies du XVIII^e siècle et dont Rétif fit grand usage, particulièrement dans les *Contemporaines*.

Il s'attira bien des critiques. Notamment en 1785 : le *Journal de Paris* publia dans son numéro du 10 janvier la lettre d'un « gentilhomme de province à un de ses amis », dans laquelle l'auteur se plaignait de ce que son neveu truffait ses lettres de néologismes, dont le mot *mise*, « l'expression favorite d'un auteur de romans fort nombreux qui, pour dire qu'une femme est élégamment vêtue, dit qu'elle a *une mise fort agréable* ». Nougaret, dans son *Tableau mouvant de Paris* (1787), où il se moque des néologismes à la mode, citera cette lettre deux ans plus tard, en explicitant l'allusion : « Il s'agit en cet endroit de M. Rétif de la Bretonne. Il serait impossible de nombrer les néologismes, les tournures de phrases impropres et barbares dont fourmillent les volumineux écrits de cet auteur *original*, non seulement par son style extraordinaire, mais encore, ce qui est bien pire, par les obscénités qu'il se complaît à écrire, tout en assurant qu'il se propose de corriger les mœurs, et *original* surtout par les louanges qu'il se prodigue » (I, p. 351-355).

Dès le 11 janvier 1785, Rétif avait répliqué au « gentilhomme de province ». On lit à cette date dans *Mes Inscricions* : (n^o 468) « Réponse au *Journal de Paris* sur le mot *mise* ». Elle est imprimée à la fin du volume 41 des *Contemporaines*, sous l'intitulé : « Réponse d'un orfèvre à la lettre précédente », avec la mention « refusée », signifiant qu'il ne faut pas chercher cette réponse dans le *Journal de Paris*. Ce soi-disant orfèvre est bien entendu Rétif lui-même.

Tout le début de cette réponse porte sur la défense du néologisme *conséquent* au sens de *considérable, important*. Rétif enchaîne : « Quant à l'expression *mise*, qu'on reproche à l'auteur des *Contemporaines*, je suis fâché de voir de la malveuillance dans la manière de votre gentilhomme périgourdin. Cette expression n'était pas à confondre avec aucune de celles qu'on relève. Le gentilhomme la détourne exprès à un sens qu'elle n'a pas. Il dit qu'*il aimerait autant l'expression favorite d'un auteur de romans très nombreux qui, pour dire qu'une femme est élégamment vêtue, dit qu'elle a une mise fort agréable*. Ce n'est pas cela. Jamais l'auteur des *Contemporaines* n'emploie son expression favorite aussi platement qu'elle l'est dans votre journal. Cet auteur a une manière de voir et de peindre qui est à lui ; jamais aucun de nos romanciers

n'a autant insisté sur les moyens pratiques à employer par les femmes pour conserver le cœur de leur mari ».

Puis Rétif passe à la définition de *mise* : « [L'auteur] a souvent besoin d'un mot pour exprimer concisément la manière et la façon de se mettre. Il en a trouvé un dans la classe de la haute bourgeoisie ou de la noblesse de sa province, et il l'a employé. *Mise* ne signifie pas élégance ; il signifie *manière d'arranger ses habits, sa parure* ; il n'est le synonyme ni de *parure*, ni d'*habillement* ; il ne pourrait avoir pour équivalent que le *vêtir*, au substantif. Il faut y joindre un adjectif toutes les fois qu'il est question de déterminer de quelle manière la *mise* est *agréable* ; il dit une *mise élégante, modeste, seyante, provocante, voluptueuse*, et jamais, comme le gentilhomme, une *mise fort agréable* pour signifier qu'une femme est élégamment vêtue. *Mise* est le substantif d'un verbe en usage dans la bonne compagnie, où l'on dit *se mettre*, pour *se vêtir de telle façon* ; le mot est doux et siérait dans la bouche des femmes de la Cour [Rétif met ici en note : « Une demoiselle auteur me disait un jour que *mise* était un mot des gens du peuple. Je l'assurai qu'elle se trompait. En effet, le peuple n'a jamais songé à l'employer, non plus que le verbe *se mettre*. C'est la bourgeoisie qui dit *cette femme se met bien* ; les artisans disent *c'est une femme élégante* ». Cette demoiselle est Minette de Saint-Léger, jeune écrivaine avec laquelle Rétif fut en rapport de 1782 à 1784. Dans une note du *Palais-royal* (I, p. 11), Rétif écrira en 1790 : « M^{lle} Minette S..... n'aime pas cet agréable mot. Pourquoi ? Il est pittoresque et vaut dix mille fois mieux que le célèbre *conséquent* de nos cataugans et de nos farauds »] ; il est français ; il est précis. Mais il a un défaut : c'est d'avoir été introduit par un auteur sans prôneurs, sans intrigue, sans appui parmi ses confrères, et qui s'en est fait des ennemis en les étonnant ! Les insensés ! Qui ne savent pas que le génie créateur de M. R* ira jusqu'à la postérité la plus reculée, tandis que ses vils détracteurs seront oubliés de leur vivant !... »

Mise ne se substitue donc pas à *parure*, qui est dans les premiers ouvrages de Rétif le seul mot employé dans le champ lexical de l'habillement (dans *Le Pied de Fanchette* notamment, en 1769). *Parure* désigne l'ensemble des éléments constitutifs de l'apparence vestimentaire (robes, étoffes, chaussures, bijoux, accessoires et coiffure), mais non l'art et la manière de combiner ces éléments. *Parure* renvoie à du concret, *mise* à une manière, à un style. Ce mot manquait à Rétif pour exprimer « concisément » (selon son terme) l'essence de la féminité en société.

Mise et *parure* coexistent dans les *Contemporaines*, œuvre dans laquelle leurs occurrences sont les plus nombreuses (282 pour *parure* et 103 pour *mise*).

Parfois dans la même phrase : « Elle chercha dans son magasin de nippes des choses qui lassent à Cadette et lui trouva une robe de taffetas rose un peu passée, des bas de soie, et jusqu'à des chaussures d'une jeune marquise morte en couches. Cette *parure* n'était pas fraîche, mais elle n'en donnait à Cadette que l'air plus aventurière, et quelque chose de chiffonné très agréable aux vieux libertins. Ce fut sous cette *mise* que la Cornevin la conduisit chez Nicolet » (« La Fille à bien garder », 95^e Contemporaine). On voit que *mise* désigne un *air*, un *quelque chose*, un je ne sais quoi (« Sa mise a le charme que j'ai toujours désiré dans les femmes ; c'est un *je ne sais quoi* d'élégant, de seyant, de propre par excellence, de ravissant » (77^e Contemporaine, « La Trentenaire »), qui ne se confond pas avec une robe, des bas ou des chaussures. La *parure* s'adresse aux yeux, la *mise* à la sensibilité.

Rétif place même la *mise* au-dessus de la beauté : « L'air et la *mise* font à Paris plus que la beauté », écrit-il dans « Les Femmes qui font la fortune de leurs maris » (171^e Contemporaine). Elle fait la différence entre *jolie* et *belle* : une femme n'est belle que par sa *mise*. L'héroïne de la 157^e Contemporaine « acquit, au bout de quelques mois, le nom de *la belle tonnelière*, que les Parisiens n'accordent ordinairement qu'à la *mise* et à la beauté réunies, mais plutôt encore à la *mise* qu'à la beauté ». Et ailleurs (165^e Contemporaine) : « [...] la mère de la jolie fourbisseuse (la brune portait celui de *la belle fourbisseuse* à cause de sa *mise*).

Dans l'œuvre de Rétif, la première occurrence de *mise* figure dans la 122^e lettre du *Paysan perversi*, en 1775 : « Je l'ai trouvée sous une *mise* délicieuse ; on ne vit jamais rien d'aussi voluptueux, sa gorge !... » Occurrence isolée. Ce n'est que dans la *Paysanne* (écrite de 1780 à 1782) que le mot s'impose davantage (8 occurrences), comme dans l'édition du *Paysan* de 1782 (où par exemple, dans la 8^e lettre, « la *parure* de la ville » est corrigé en « la *mise* de la ville »), et surtout dans les *Contemporaines*, de 1780 à 1785 (en 1^{re} édition), avec un pic dans les volumes 25 (11 occurrences) et 26 (8), qui datent de 1782. Cette année-là est aussi celle de la *Paysanne* et de la 3^e édition du *Paysan*. À partir de 1783, le nombre tombe à 1 ou 2.

L'on remarque que dans la 2^e édition des *Contemporaines* (à partir de 1784), Rétif remplace à six reprises le mot *mise*. En voici quatre exemples. Le texte de 1782 : « Notre amant, en m'abordant, loua ma *mise* », devient en 1784 : « [...] loua la *manière dont j'étais mise* » (109^e Contemporaine, « La Mère grosse pour sa fille ») ; « son aînée a une *mise* particulière » (1782) devient en 1786 : « Son aînée a un goût particulier dans *sa façon de se mettre* » (127^e Contemporaine, « Les III Belles Chaircuitières ») ; « Mon mari [...] était

excité par mes grâces naissantes et par le goût de ma *mise* » (1782) devient en 1788 : « [...] par la *manière* voluptueuse dont je savais m'habiller » (168^e Contemporaine, « Les Femmes qui rendent heureux leurs maris »). De même dans la 161^e Contemporaine (« Les IV Petites Ouvrières »), il substitue en 1788 *parure* à *mise* (« [...] dans les maisons comme il faut, où la *parure* un peu distinguée était nécessaire pour être bien reçue » remplace : « [...] où la *mise* était nécessaire pour être bien reçue » ; mais il garde *mise* un peu plus loin, ajoutant une note dans laquelle il prend une fois de plus la défense du mot : « En dépit de la sottise critique de l'abonné du *Journal de Paris*, du 10 janv. 1785, celle de M^{lle} Minette, etc., ce mot est ici agréable, expressif, concis : je l'emploierai donc, sans entêtement, mais par raison. La *mise* est la *manière*, la *façon* de se mettre, de se vêtir, de se parer ».

Rétif semble s'être avisé qu'il ne fallait pas abuser du mot. La polémique était pourtant ancienne : les critiques de Minette Saint-Léger dataient des années 1782-1784, la lettre publiée dans le *Journal de Paris*, de 1785. Rétif était-il resté sensible à ces reproches ? Après 1785 (fin des *Contemporaines* en première édition), les occurrences du mot deviennent plus rares : 3 dans *Les Françaises* (1786), 1 dans *La Femme infidèle* (1786), 5 dans *Les Parisiennes* (1787), 3 dans *Les Nuits de Paris* (1788 pour les XIV premières parties). Dans les huit premières Époques de *Monsieur Nicolas* (rédigées de 1783 à 1785), le mot n'apparaît pas. Après la Révolution, il devient rare : 3 occurrences dans *Le Palais-royal* (1790), 4 dans le 1^{er} volume de *L'Année des dames nationales* (1791-1794), aucune dans le 2^e (le recensement est encore à faire pour les volumes suivants). En 1796, dans la 9^e Époque de *Monsieur Nicolas*, le mot a perdu de sa spécificité et se confond avec *parure* : « La mise de 1791 était délicieuse, surtout pour l'adolescence : un fourreau dégageant une taille fine, svelte, joncée ; une longue jupe cachant la turpitude des pieds plats, ou n'en laissant voir que la pointe agréable ; une coiffure capricieuse, c'est-à-dire volontaire, et non sujette » (II, p. 437). Dans *Les Posthumes* (1802) et les *Nouvelles Contemporaines* (1802) il n'y a aucune occurrence.

Ces constats laissent penser que Rétif s'est détaché de *mise* dans les dernières années du siècle, peut-être parce que l'expressivité du néologisme s'était émoussée. Il est remarquable que Mercier ne lui fasse aucune place dans sa *Néologie* (1801), alors que l'ouvrage accueille largement les néologismes de Rétif ; notons du reste que le mot est également absent du *Tableau de Paris* (1782-1788). Déjà en 1795, il ne figurait pas dans le *Nouveau Dictionnaire français contenant les expressions de nouvelle création du peuple français* de Léonard Snetlagte.

Mais il est présent en 1800 dans le *Dictionnaire Universel de la langue française, avec le latin. Manuel de grammaire, d'orthographe et de néologie*, publié par Pierre Claude Victor Boiste, où il est défini brièvement comme « manière de se mettre », sans être signalé comme un néologisme ; or Boiste puise explicitement dans Rétif plusieurs néologismes, augmentant même le nombre de ses emprunts au fil des nombreuses rééditions de l'ouvrage (de 4 en 1800 à 18 en 1812). Le mot paraît de plus en plus souvent adopté : il figure dans l'ouvrage d'Henrion, *Encore un Tableau de Paris* (1800, p. 152) et dans l'*Almanach des Modes* de 1817 (p. 31).

Mais les dictionnaires postérieurs à 1800 continuent, malgré la référence de Boiste, à ignorer *mise*. Tels en 1820, le *Dictionnaire de la langue française* de Jean-Charles Laveaux, ou en 1827 le *Nouveau vocabulaire français*, de Wailly. Dans ses *Mémoires* (écrits vers 1820), M^{me} de Genlis le condamne en y voyant une innovation du « langage révolutionnaire » (*Mémoires*, t. V, p. 235). On a là sans doute la raison des réticences académiques.

Il faut attendre les années 1830 pour une reconnaissance définitive. Le mot est dans le *Dictionnaire général de la langue française* de François Raymond en 1832 (« manière de s'habiller ») et dans le *Manuel de la pureté du langage*, de Félix Biscarrat en 1835, avec ce commentaire : « *Mise*. Ces expressions, une *mise* recherchée, sa *mise* est élégante, condamnées par les grammairiens, n'en sont pas moins reçues. C'est aux dictionnaires d'enregistrer cette nouvelle acception ». De fait, cette même année, le *Dictionnaire* de l'Académie officialise le mot.

De quand datait son apparition ? Le *Dictionnaire historique de la langue française*, d'Alain Rey (2016) donne 1781, sans autre précision ; cette date semble bien liée à la publication des *Contemporaines*. L'absence de *mise* dans un dictionnaire de 1770, qui affiche pourtant son intérêt pour le néologisme (*Dictionnaire des richesses de la langue française et du néologisme qui s'y est introduit*, de Pons-Augustin Alletz), suggère que sa présence dans *Le Pay-san perverti* en 1775 est une nouveauté. Peut-on pour autant considérer Rétif comme son créateur ? Il est impossible de l'affirmer, mais l'hypothèse n'est pas invraisemblable quand on connaît le goût de Rétif pour la création lexicale. Les écrivains contemporains, tels Laclos, Baculard d'Arnaud, Louvet de Couvray, n'ont pas employé *mise*. Rétif semble en avoir eu l'exclusivité. Il est à remarquer qu'en 1831, Noël et Carpentier, dans leur *Philologie française, ou Dictionnaire étymologique, critique, historique, anecdotique, littéraire*, à propos de *mise*, font allusion à la polémique de 1785 : « *Mise*. Manière de s'ha-

billier. C'était un néologisme en 1785. On a reproché à un auteur de nombreux romans de répéter souvent qu'une femme a une *mise agréable* pour dire qu'elle est élégamment vêtue. Cette locution n'est plus un néologisme ».

Presque un demi-siècle plus tard, le mot restait donc associé à Rétif.

Pierre TESTUD

Études rétiviennes

Revue annuelle

Publiée par la Société Rétif de la Bretagne



n ° 52

décembre 2020

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN FÉVRIER 2021
DANS LES ATELIERS
DES PRESSES LITTÉRAIRES
66240 SAINT-ESTÈVE

D.L. : 1^{er} TRIMESTRE 2021
N° D'IMPRIMEUR : 24010

Imprimé en France



À nos lecteurs.....	3
Pour Sophie (Lefay-Roudaut (1965-2020).....	5
Actes du colloque international De la satire à la juvénale : formes et enjeux de l'indignation chez Rétif de la Bretonne	
Introduction : « Enquête sur une œuvre disséminée dans l'œuvre »	11
I. Origines et contextes	
– Sylvie Valet : « Nicolas Rétif, le Juvénal des Lumières ? »	23
Lecture : « La Satire ».....	36
– Nicole Masson : « Le ton et la veine de Juvénal : réception des satiristes latins au XVIII ^e siècle ».....	39
Lecture : « Satyre, s. f. (Poésie) », <i>L'Encyclopédie</i>	46
– Claude Bénichou : « Les Juvénales, d' Amable-François-Louis Le Breton de La Loutière (1779). Entre poétique et politique ».....	51
Lecture : <i>Le Maître, laquais, & le laquais maître</i> , 3 ^e juvénale d'A.F.L. Le Breton de la Loutière	75
II. L'ethos du Hibou dans ses juvénales	
– Claude Klein : « De l'Éros à l'ethos, l'insertion des juvénales dans <i>Le Paysan et la Paysanne perversis</i> ».....	81
Lecture : « Les Femmes », 3 ^e juvénale	104
– Henri Portal : « Le Hibou persifleur. Railleries et sarcasmes dans les juvénales du <i>Paysan-Paysanne perversis</i> de Rétif de la Bretonne »	107
Lecture : « Le Tragique et le Comique », « Les Tapageurs », « La Satire », « La Sauterelle ».....	126
– Morgane Muscat : « De la "1 ^{re} juvénale" à la "1 ^{re} nuit" et de la rue Saint-Honoré à l'île Saint-Louis : mise à distance du regard satirique ».....	129
Lecture : « Début du Spectateur nocturne. 1 ^{re} juvénale » et « Première Nuit »	143
– Hélène Boons : « De la colère aux larmes, des juvénales aux <i>Nuits de Paris</i> : l'éthique du Spectateur nocturne »...	145
Lecture : « Les bulles de savons », « L'Olympiade », « Les Billets d' Avis », « La Mort »	159
III. L'aspiration réformiste en question	
– Yuki Ishida : « La quête du bonheur et la lecture idéale dans les juvénales et <i>Les Nuits de Paris</i> »	163
Lecture : « Le Bonheur », 45 ^e juvénale.....	172
– David Coward : « Au-delà de l'utopisme : les juvénales de Rétif »	175
Lecture : « Début du Spectateur nocturne. 1 ^{re} Juvénale », « Immoralité de la génération présente ».....	184
– Laurent Loty : « Un Homme-singe et un Homme-de-nuit à l'origine d'une anthropologie satirique transformiste et progressiste ».....	187
Lecture : <i>La Lettre d'un Singe</i> et <i>La Séance chez une Amatrice</i>	219
Table ronde animée par Laurent Loty : Des juvénales aux Gilets jaunes, ou l'indignation de Rétif à nos jours	225
Une juvénale inédite	
<i>Les colloques</i> de Rétif de la Bretonne, texte proposé par David Coward.....	227
Les Mots de Rétif	
Présentation de Françoise Le Borgne et Laurent Loty.....	233
<i>Inscription</i> par Françoise Le Borgne - <i>Mise</i> par Pierre Testud.....	235-239
Suite de l'étude menée sur <i>Les Compagnes de Maria</i> et le premier biographe de Rétif	245
« Cubières poète et révolutionnaire », 2 ^e partie, par Pierre Testud	247
Compte rendu de l'Assemblée générale 2020	265
Chronique - Le « manuscrit Bergé », transcription et analyse de Pierre Testud, avec la participation de Pierre Bourguet	275
Bibliophilie	
<i>Adjugé ! La suite des 120 dessins de Louis Binet pour <i>Le Paysan et la Paysanne perversis</i></i> par Jean Michel Andrault	283
<i>Thèse de doctorat</i> : Marianne Albertan-Coppola, <i>Être pauvre au siècle des Lumières</i> , par Nicolas Brucker.....	297
<i>Notule</i> : De l'Orient à Lorient, par Pierre Testud.....	301
Programme du colloque « Casanova/Rétif : lectures croisées »	305
<i>Triste nouvelle</i>	307



ÉTUDES RÉTIVIENNES



Revue de la Société

RÉTIF de la BRETONNE



Comité de rédaction : Jean Michel Andrault, Hélène Boons, Didier Gambert, Claude Jaëcklé-Plunian, Claude Klein, Françoise Le Borgne, Laurent Loty, Nicole Masson, Pierre Testud

Responsables de la publication : Pierre Testud, rédacteur fondateur de la revue, 12 impasse du Thym, 30100 Alès (pmb.Testud@wanadoo.fr), Claude Jaëcklé-Plunian, 8 avenue des Pays-Bas - 35200 Rennes (cl.j.pl@orange.fr)

Société Rétif de la Bretagne

Bureau

Présidente : Nicole Masson

Présidents d'honneur : Jean Desmeuzes †, Pierre Testud

Vice-présidents : Claude Jaëcklé-Plunian, Françoise Le Borgne, Laurent Loty

Secrétaire général : Didier Gambert

Secrétaire générale adjointe : Hélène Boons

Trésorière : Sylvie Valet

Trésorier adjoint : Éric Frantz

Conseil d'administration

Les membres du bureau auxquels s'ajoutent :

Branko Aleksić, Jean Michel Andrault, Nicolas Brucker, Philippe Jalet, Claude Klein, Christian Peythieu

Comité de lecture

Michel Brix (Université de Namur) – Nicolas Brucker (Université de Lorraine) – David Coward (Université de Leeds, Royaume-Uni) – István Cseppentő (Université de Budapest, Hongrie) – Michel Delon (Sorbonne Université) – Geneviève Di Rosa (Sorbonne Université) – Stéphanie Genand (Université de Rouen) – Linda Gil (Université Paul Valéry, Montpellier) – Jean Marie Goulemot (Université de Tours) – Sjef Houppermans (Université de Leyde, Pays-Bas) – Laurence Mall (Université d'Urbana-Champaign, Illinois, États-Unis) – Shizue Oba (Hiroshima City University, Japon) – Mohamed Ouled Alla (Université Hassan II, Rabat, Maroc) – Paul Pelckmans (Université d'Anvers, Belgique) – Jean-Jacques Tatin (Université de Tours) – Sylvie Valet (Université de Créteil) – Amy S. Wyngaard (Université de Syracuse, New-York, États-Unis).

Siège social de la Société : chez Nicole Masson, 4 rue de Rocroy, 75010 Paris

Site web : <http://www.retifdelabretonne.net>

Conditions d'adhésion à la Société (donnant droit au service de la revue) :

Membre actif : 30 euros

Institutions : 35 euros

Membre bienfaiteur : 45 euros

Membre donateur : 83 euros et plus

Tarif étudiant : 15 euros

Règlements à l'ordre de la Société Rétif de la Bretagne, par chèque bancaire ou chèque postal (CCP 5 100 63 X Paris) à adresser à notre nouvelle trésorière, Sylvie Valet, « La Brevière », 7 chemin des Plaideurs, 60350 Saint-Jean aux Bois, sylvie_valet@orange.fr

Prix de vente du numéro : 32 euros.



Dominique Varry, professeur d'histoire du livre à l'Esssib, est l'auteur de nombreux travaux relatifs à la bibliographie matérielle. Les « varyiations » choisies par Philippe Martin reprennent des études parues dans diverses revues, elles font la synthèse d'une vie de recherches consacrées à tous les acteurs du livre, institutionnels ou originaux, en pleine lumière ou tapis dans l'ombre pour des raisons économiques, personnelles ou juridiques. Imprimeurs et libraires, éditeurs et contrefacteurs, bibliographes, collectionneurs et bibliothécaires : le peuple de l'époque du « livre-roi » fourmille entre ces pages.

Juillet 2020

ISBN : 978-2-37546-132-7 • 25 €

ISBN PDF : 978-2-37546-133-4 • 15 €

Obtenir cet ouvrage (papier/pdf)

Particuliers et institutions : achat auprès de votre libraire ou sur le site du Comptoir des presses d'universités : www.lcdpu.fr

Voir également :

<https://presses.enssib.fr/conditions-de-vente>

FMSH-Diffusion diffuse et distribue aux libraires les ouvrages publiés par l'Esssib en France, en Algérie, en Belgique, au Canada et en Suisse.

FMSH-Diffusion

18-20 rue Robert Schuman
94 220 Charenton-le-Pont

Tél. 01 53 48 56 30

Fax 01 53 48 20 95

Courriel : cid@msh-paris.fr

Presses de l'Esssib

17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69 623 Villeurbanne cedex
+33 (0)4 72 44 43 43 / Fax 04 72 44 75 91
presses@enssib.fr / <https://presses.enssib.fr>

presses
de l'esssib

Illustration de la couverture: Frontispice de *La Séance chez une Amatrice* (détail)

« L'Amatrice [non visible] sur un siège élevé par des gradins, entourée d'auteurs & d'artistes : les premiers sont devant elle dans l'estampe à droite : un abbé, qui est le plus approché, lit un de ses chefs-d'œuvre : son rouleau a pour inscription *l'Olympiade, Armide, etc.* Un avocat mi-savetier le suit, avec un rouleau inscrit *La Raptomachie*. Un troisième est sous le costume d'un colporteur de billets de loterie : on lit ce dernier mot sur son rouleau. Un quatrième, en ménétrier de village, ayant deux loups à ses pieds, et *Gluck* sur son rouleau. Un philosophe porte un rouleau intitulé *L'Homme de nuit*. Un médecin est le dernier. »

La Découverte australe par un homme volant ou le Dédale français, Leipzig, 1781, 4^e vol. [Paris-Genève, Slatkine Reprints, coll. Ressources », 1979, t. II., h. t.]